

ACTION 52 FAIRE UN DIAGNOSTIC DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DE BOURGES PLUS

Type d'action

- > Action sous compétences Bourges Plus
- > Action partenariale
- > Action pédagogique

Financements envisagés

- > Fonds propres Bourges Plus
- > Contrat Régional d'Agglomération

CONTEXTE LOCAL

En cohérence avec sa volonté affirmée d'être un acteur exemplaire (qui se traduit par une quadruple certification) aussi bien dans ses pratiques internes que dans l'exercice de ses compétences, Bourges Plus agit aussi sur son patrimoine : constructions ou rénovations de bâtiments et d'équipements publics, parc de véhicule économe en consommations et en émissions, installations de panneaux solaires thermiques...

Dans la perspective d'accentuer encore cette exemplarité, la Communauté d'agglomération s'interroge sur la manière avec laquelle elle pourrait davantage maîtriser ses consommations en énergie et ses émissions de gaz à effet de serre.

Cela passe par la réalisation d'un diagnostic qui permettra d'identifier les principales sources de GES, les principaux secteurs de consommation d'énergie ainsi que les leviers d'actions pour réduire les émissions et optimiser les consommations.

Au-delà de faire le point sur les émissions de gaz à effet de serre dues à l'exercice de ses compétences, ce diagnostic permettra à Bourges Plus de définir son premier programme d'actions pluriannuel de lutte contre le réchauffement climatique.

Résultat attendu

- > Réduire les émissions de GES dues à l'exercice des compétences et à la gestion du patrimoine de Bourges Plus de plus de 20% à l'horizon 2020.

DESCRIPTIF

- Réaliser le bilan des émissions de gaz à effet de serre (identification des sources et estimations des émissions) sur les compétences et le patrimoine de Bourges Plus ;
- Elaborer le premier programme d'actions pluriannuel de lutte contre le réchauffement climatique (Plan Climat Energie Territorial) ;
- Communiquer en interne et en externe sur la démarche ;
- Organiser un suivi des actions.

PILOTE

- Bourges Plus ;
- Elu référent : D. GERAUDEL ; service concerné : Développement Territorial.

PARTENAIRES

Le Conseil Régional, l'ADEME...

Calendrier prévisionnel

1^{er} SEMESTRE 2012 - Réalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre	2^e SEMESTRE 2012 - Définition du 1 ^{er} programme d'actions pluriannuel ; - Adoption au 31 décembre 2011	2012-2015 - Mise en œuvre du 1 ^{er} programme d'actions pluriannuel
2012-2015 - Communication, organisation du suivi		

BUDGET PRÉVISIONNEL

- 35 000 € HT

Finalités du cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable concernées par l'action	
✓	La lutte contre le changement climatique
✓	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
	L'épanouissement de tous les êtres humains
✓	Une dynamique de développement suivant des modes de productions et de consommations responsables



*Pour aller plus loin...
vers une labellisation
de la politique énergétique
de Bourges Plus*

Afin de tendre vers une exemplarité de plus en plus marquée dans l'élaboration et la mise en œuvre de sa politique énergie climat, et de conforter son statut de signataire de la Convention des Maires, Bourges Plus peut développer dans une démarche de labellisation.

En 2010, la Commission Européenne a reconnu les european energy awards®, relayés en France sous le nom de label Cit'ergie comme un outil adapté pour l'élaboration des "plans d'actions énergie" définis par les collectivités dans le cadre de la Convention des Maires.

Cette labellisation prend en compte tous les leviers possibles pour l'engagement d'actions énergie climat ambitieuses dans 6 domaines clés : l'aménagement et l'urbanisme ; le patrimoine de la collectivité ; l'approvisionnement en énergie, l'eau et l'assainissement ; la mobilité ; l'organisation interne ; la communication et les partenaires.